



Monsieur le Ministre,

Notre organisation regroupe majoritairement des chercheurs, des scientifiques, et des médecins, dont un des points communs est un haut quotient intellectuel ; pour certains ils sont membres de MENSA une organisation mondiale regroupant les hauts Q.I. de la planète, et l'autre point commun est de chercher à apporter quelque chose de positif à leurs contemporains.

Nos réflexions, portent sur les divers problèmes sociaux, que peuvent rencontrer les populations des divers pays, essentiellement européens.

Notre dernière recherche porte sur l'état des prisons en France, et les solutions éventuelles.

Nous vous livrons ici une idée quasi révolutionnaire, dont nous ignorons pour l'heure l'éventuelle faisabilité sur un plan juridique, mais pourrait constituer une forme de solution .

La Situation (en résumé)

Actuellement il est de notoriété, que les prisons françaises sont débordées, ce qui influe sur les possibilités d'incarcération, et sur les jugements des magistrats conscients de cette situation, et sur l'attitude des malfrats, qui se targuent de ne pas craindre la prison pour faute de place .

La capacité carcérale est de l'ordre de 65 000 individus, et la surcapacité actuelle est estimée à 15 000 individus, auxquels s'ajoutent 15 000 porteurs de matériel de surveillance électronique.

Compte tenu de la situation sociale, et de la montée de la criminalité, ces chiffres ne pourront être qu'exponentiels, ce qui ne va rien arranger dans l'avenir.

Or, et malheureusement, dans une proportion statistique majoritaire, les prisonniers sont d'origine étrangère ; et plus grave ils considèrent leur incarcération, si elle se produit, comme des « vacances », au retour desquelles ils sont revalorisés auprès de leurs congénères, et des gamins des cités, faisant d'eux de véritables caïds .

De fait, les prisons françaises, quand elles n'obligent pas a une surpopulation de cellules comme dans certains établissements (dont Nice), disposent généralement, et font bénéficier aux incarcérés, d'un confort tout a fait remarquable, au delà même du respect des droits de l'homme, souvent supérieur à la qualité de vie que mènent à l'extérieur, ces condamnés.

Cette disparité, annule effectivement le coté « correctionnel, voir punitif » de la prison, et ne sert finalement à rien. De plus statistiquement un fort pourcentage des gens condamnés (un tiers, calculé en 2016) reviennent devant la justice dans un laps de temps relativement court. (souvent dans l'année qui suit leur libération, statistique de 2016)

Notre suggestion

Le coût moyen d'un prisonnier pour l'état français aujourd'hui, est un peu supérieur à 100 Euro par jour .

Dans le même temps le cout d'un détenu en Tunisie est d'environ 8 euro par jour ;

Tandis qu'au Maroc le cout est d'environ 10 euro par jours ;

Et au Sénégal c'est moins de 5 euro par jour.

L'idée

Envoyer les condamnés, effectuer leur peine dans leur pays d'origine .

L'Etat français prendrait a sa charge le cout du transfert, et le cout de l'incarcération a concurrence de 50 euro par jour qui pourraient être proposés au pays récipiendaire , (somme estimée)

Bien entendu il faudrait sur des accords diplomatiques, obtenir l'adhésion de ces états, et s'assurer sur le plan juridique de la faisabilité. (nous n'avons pas d'avocat dans nos rangs)

La CE avait lancé un programme de coopération judiciaire, dans le cadre de coopération régionale qui est complémentaire des initiatives bilatérales, mais l'internationalité que nous suggérons n'a pas été évoquée.

Il faudrait s'assurer de l'adhésion de la CE a cette idée, si tant est que celle-ci retienne votre attention et vous paraisse faisable.

Les avantages de ce projet sont évidents, hormis l'aspect financier, il est évident, que la perspective de faire de la prison dans leur propre pays pourrait, valablement décourager les malfaiteurs, et mettre un frein à leur indifférence .

Ensuite les conditions de leur retour une fois leur peines effectuées, pourrait donner lieu à des conclusions d'accords entre l'Etat et les futurs libérés, qui prendraient alors contractuellement des engagements de bonne conduite. D'autres paramètres existent certainement, qu'il faudrait étudier.

Nous restons a votre disposition, au cas ou cette idée serait réalisable, si elle ne l'est pas, nous vous remercions de votre aimable attention .

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Ministre**, nos salutations les plus respectueuses.

Abraham Gozes Lord of Eastleigh